
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 20 avril 2023 à 20H00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : M. Sylvain Lafrenaye, conseiller
M. Francis Grégoire, conseiller
M. Richard Hébert, conseiller
Mme Jacynthe Potvin, conseillère
M. Pierre Letendre, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est aussi présente : Mme Sophie Beaudreau, agente de soutien administratif et greffière-trésorière adjointe

Sont absent : Mme Anolise Brault, conseillère

2023-04-121

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 20H09.

2023-04-122

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Vérification quorum et ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Administration

3.1. Administration – Inspecteur en bâtiment et en environnement - Fin d'emploi

3.2. Administration – Inspecteur en bâtiment et en environnement – Embauche

3.3. MRC des Maskoutains – Inspecteur régional adjoint - Nomination

3.4. Administration – Inspecteur en bâtiment et en environnement - Désignation

4. Période de questions

5. Clôture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION

2023-04-123

3.1 ADMINISTRATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – FIN D’EMPLOI

CONSIDÉRANT l’embauche de M Claude Bruneau par la résolution numéro 2022-02-047 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation a été non -concluante ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la fin de l’emploi de M. Claude Bruneau.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-124

3.2 ADMINISTRATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de M. Emyl Ferland pour le poste d’inspecteur en bâtiment et en environnement ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de M. Emyl Ferland à titre de d’inspecteur en bâtiment et en environnement en date du 11 avril 2023 ;

QUE l’embauche de M. Ferland soit soumise à une période de probation de trois mois.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-125

3.3 MRC DES MASKOUTAINS – INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT - NOMINATION

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un ou des fonctionnaires de chaque municipalité locale pour l’application du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 8 du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains, le conseil doit désigner, aux fins d’administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux pour agir à titre d’inspecteur régional adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains abroge et remplace le Règlement régional numéro 05-164 relatifs à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT de ce fait qu’il y a lieu de désigner Monsieur Emyl Ferland pour agir à titre d’inspecteur régional adjoint sous l’autorité de l’inspecteur régional de la MRC des Maskoutains aux fins d’administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER, aux fins d’administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la municipalité de Saint Jude, Monsieur Emyl Ferland pour agir à titre d’inspecteur régional adjoint sous l’autorité de l’inspecteur régional de la MRC des Maskoutains ; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-126

**3.4 ADMINISTRATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT -
DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Emyl Ferland à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Saint-Jude ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE M. Emyl Ferland soit désigné à occuper, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude, les fonctions suivantes :

- Fonctionnaire désigné pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales ;
- Personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et en référence à la clause 5 de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains ;
- Fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du Règlement régional numéro 05-164 relatifs à la protection des boisés.
- Inspecteur agraire et inspecteur conciliateur arbitre

QUE M. Emyl Ferland soit autorisé à délivrer des constats d'infraction en vertu des Règlement municipaux suivants, dont l'application le désigne :

- G200 ;
- Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité ;
- Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières ;
- Règlement relatif aux branchements aux réseaux d'égout de la Municipalité ;
- Mésententes, article 35 de la Loi sur les compétences municipale ;
- Règlement sur les permis et certificats ;

QUE M. Emyl Ferland puisse utiliser tout moyen technologique en sa disposition dans le cadre de ses fonctions et sera remboursé au prorata de l'utilisation ;

DE TRANSMETTRE à la cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe la présente résolution procédant à la nomination d'une personne désignée à pouvoir émettre des constats d'infraction à l'égard de certains règlements de la Municipalité de Saint-Jude.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2023-04-127

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20H15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Annick Corbeil,
Maire

Sophie Beaudreau,
Agente de soutien administratif et
greffière-trésorière adjointe